**SOCIETE** <1>

**SARL AU CAPITAL SOCIAL :** <3> **DINARS**

**SIEGE SOCIAL :** <2>

**IDENTIFIANT UNIQUE :** <4>

**PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRORDINAIRE**

**DU** <5>

L’Assemblée Générale s’est tenue le <5 > à <6 > heures entre les associés de la Société <1 >, Société à Responsabilité Limitée au capital de < 3> Dinars (ci-après désignée la « **Société** »), se sont réunis au siège de la Société en Assemblée Générale Extraordinaire (ci-après désignée l’ « **Assemblée** »).

Associés présents ou représentés

- \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

L’Assemblée est présidée par < 8.1>.

L’Assemblée est présidée par le gérant de la Société.

Le président constate que les associés représentants au moins la moitié du capital social sont présents ou représentés et que l'Assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président dépose sur le bureau :

* La feuille de présence à l'Assemblée,
* Le rapport de la gérance,
* Le texte des résolutions proposées.

Puis, il rappelle que la présente Assemblée a été convoquée en ce jour, heure et lieu à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

* Dissolution anticipée de la Société,
* Nomination d'un liquidateur et la détermination de ses pouvoirs,
* Questions diverses.

Monsieur le Président donne lecture du Rapport de la gérance et ouvre la discussion.

Plus personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes figurant à l'ordre du jour.

**PREMIERE RESOLUTION**

L'Assemblée Générale ratifie le mode et le délai de convocation de la présente Assemblée et la déclare régulièrement constituée.

Cette résolution mise aux voix, est <18>.

**DEUXIEME RESOLUTION**

L’Assemblée Générale, après avoir entendu le rapport de la gérance, décide la dissolution anticipée de la Société dénommée <1> à compter de ce jour.

Cette résolution mise aux voix, est <19>.

**TROISIEME RESOLUTION**

L’Assemblée Générale décide de nommer <12> de nationalité <13> titulaire de la CIN / passeport n° <14> délivré(e) le <15> et demeurant au <16> comme liquidateur de la Société avec les pouvoirs les plus étendus afin d’effectuer les procédures de liquidation et les formalités administratives y afférentes et ce, jusqu’à la liquidation définitive de la Société.

Le siège de la liquidation est fixé à <17>.

Cette résolution mise aux voix, est <20>.

**QUATRIEME RESOLUTION**

L'Assemblée donne tous pouvoirs au porteur d'un extrait ou d'une copie du présent procès-verbal pour accomplir toutes formalités et publications partout où besoin sera.

Cette résolution mise aux voix, est <21>.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à <7> heures.

**LE PRESIDENT**

< **8** >

**LES ASSOCIES**

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

**Bon pour acceptation des fonctions de Liquidateur**

< 12>